L&L Immobilier
SASU au capital de 5000 € - RCS 813 952 959
Siège social : 106 av Gambetta 75020 Paris.
Tél : 01.40 .30.04.94 - E-mail : paris20@laforet.com

Barème à compter du 01/10/2022

Ventes

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de Vente	Simple Non Exclusif	FAVORIZ Mandat Exclusif
Inférieur à 50000 €	4000	3500
de 50001€ à 150000 €	11500	10500
de 150001 € à 200000 €	13000	12000
de 200001 € à 250000 €	15000	13500
de 250001 € à 500000 €	6,00%	5,00%
de 500001 € à 1000000 €	5,50%	4,50%
Plus de 1000000 €	4,50%	4,00%

Les honoraires sont exprimés TTC.

Les honoraires sont à la charge du Vendeur ou de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat.
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :
- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations

Honoraires pour baux d'habitation/mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989
- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** :
 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire.
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire

- **Entremise-négociation :** 1 mois de loyer Charges comprises à charge bailleur
- **Location de parking :** 150€ TTC charge bailleur et 150€ TTC charge locataire

Honoraires pour les autres baux :
Habitation (Hors résidence principale) :
Les honoraires TTC à partager sont de 2 mois de loyer charges comprises.
Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.
Professionnels :
10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du preneur.
Commerciaux :
10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières

Honoraires d'état des lieux :
300€ TTC à la charge du bailleur.

Cession de bail et fonds de commerce :
10% HT du montant de la cession, soit 12% TTC à la charge du preneur.

N° TVA intra-communautaire : FR95 813952959 - Titre professionnel : Agent Immobilier
Carte pro n° CPI 7501 2015 000 002 507 délivrée par CCI de Paris Ile de France
Activités : Transaction, Location, Gestion (LBL Gestion)
En Transaction et location ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération
Chaque Agence est unr entité juridiquement et financièrement indépendante